



2^{ème} congrès du Comité régional bruxellois - 12 octobre 2017

«**Bâtissons du Lien**»

Compte-rendu



| édition spéciale de Syndicaliste | n° 875 | 25 décembre 2017 |

Bimensuel édité par la Confédération des syndicats chrétiens | chaussée de Haecht, 579 | 1031 Bruxelles | Bureau de dépôt Bruxelles X | P 912043



Sommaire



AVANT-PROPOS	2
BRUXELLES, UNE RÉGION PLEINE D'ATOUTS Discours introductif de Léon Detroux, président du CRB	4-5
UN CONTEXTE POLITIQUE PARTICULIER Discours d'Anne Léonard, secrétaire nationale en charge des Affaires bruxelloises	6-7
«BÂTISSONS DU LIEN» Mot de bienvenue de Rudi De Coster, vice-président du CRB	8
LE RAPPORT D'ACTIVITÉ	9
LES LIGNES DE FORCE	10-24
Introduction	10
Emploi	11
Protection sociale	17
Politiques urbaines et économie	21
LES RÉOLUTIONS D'ACTUALITÉ	25-26
CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS Paul Palsterman, secrétaire régional	27-28
DISCOURS DE CLÔTURE Marc Leemans, président de la CSC	29-31
FESTIVAL MILLENIUM Prix CSC «Travailleurs du monde»: «Demain l'usine»	33
LE PHOTOMATON D'ÉQUIPES	34-35

Colophon

Rédaction: BP 10 - 1031 Bruxelles | **Photos:** Aude Vanlathem | **Secrétariat de rédaction:** Donatienne Coppieters |
Tél. 02.246.32.83 | **Courriel:** dcoppieters@acv-csc.be | **Site internet:** www.lacsc.be | **Éditeur responsable:** Dominique Leyon |
Lay-out: Joost Gevaert- Gevaert Graphics | **Imprimerie:** Corelio Printing |

Avant-propos

Vous trouverez dans ce numéro les actes du 2^{ème} congrès du Comité régional bruxellois (CRB) qui s'est tenu le 12 octobre 2017: les lignes de force et les résolutions d'actualité votées, ainsi que les discours prononcés lors du congrès.

Le rapport d'activité écrit et le document de support aux lignes de force «Comprendre le contexte bruxellois» que les congressistes ont reçu dans leur mallette, ne sont pas repris dans ce numéro spécial. Ils sont accessibles sur le site www.lacsc.be (Qui sommes-nous/ Structure / CSC Wallonie-Bruxelles / CSC Bruxelles / CRB).

Rappelons que le congrès n'était lui-même que le point d'orgue d'un important travail en amont:

- la définition des thèmes de discussion, en janvier 2016;
- la journée de formation sur les thèmes du congrès, en janvier 2017;
- la présentation du projet de lignes de forces, en mars 2017;
- et surtout, le travail dans les organisations pour proposer les amendements qui ont servi de base à la rédaction des propositions de lignes de force soumises au congrès.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce congrès, au premier chef, les participants qui l'ont animé de leurs débats.

Nous vous donnons rendez-vous dans quatre ans pour faire le bilan de l'action qui aura été basée sur les résolutions votées!





Léon Detroux: «La population bruxelloise est riche de sa diversité. Vivre ensemble dans le respect mutuel fait grandir toutes les parties, génère des idées nouvelles et des pratiques qui libèrent.»

Bruxelles, une Région pleine d'atouts

Discours introductif de Léon Detroux, président du Comité régional bruxellois

Mesdames, messieurs,
Chères amies, Chers amis,

C'est un réel plaisir de vous accueillir à ce deuxième congrès du Comité régional bruxellois de la CSC.

Bruxelles, la Région bruxelloise, notre Région, est un territoire en pleine mutation socioéconomique, démographique, culturelle et j'en passe. Si nous le voulons et si nous en avons les moyens, chacune de ces mutations recèlera la promesse d'un avenir meilleur.

D'autres présentent ces changements comme des dangers contre lesquels nous devrions construire des palissades infranchissables. Les extrémismes de toutes sortes usent volontiers de caricatures ou de mensonges pour mieux attiser les peurs et pour mieux asservir les esprits en avançant des pseudo-solutions simplistes et parfois brutales. Ce n'est évidemment pas du tout notre choix.

D'abord, la population bruxelloise rajeunit grâce à un solde naturel largement positif ces dernières années. Ces enfants qui naissent à Bruxelles et qui peuplent nos crèches et nos écoles sont une joie et constituent une chance pour l'avenir. Nous devons sans tarder mobiliser toutes les énergies en faveur de politiques d'accueil de la petite enfance, d'éducation et de formation.

Et puis, Bruxelles héberge aussi le plus grand gisement d'emplois du

pays en offrant plus de 700.000 postes localisés sur son territoire. Une palette offre d'emplois profite aux travailleurs d'un hinterland qui couvre une superficie bien supérieure à celle de la Région. Ces nombreux emplois doivent contribuer à en créer d'autres au bénéfice de tous et plus particulièrement au bénéfice d'une population bruxelloise qui en a tant besoin.

Ensuite, la population bruxelloise est riche de sa diversité. Vivre ensemble dans le respect mutuel fait grandir toutes les parties, génère des idées nouvelles et des pratiques qui libèrent. Les politiques urbaines en matière de logement de qualité accessible à tous, de rénovation urbaine ou de mobilité doivent encourager les gens à vivre à Bruxelles.

Enfin, Bruxelles est aussi une métropole qui accueille de nombreuses institutions nationales et internationales. Cette dimension cosmopolite ouvre de larges perspectives non seulement pour la population des 19 communes, mais bien au-delà.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle constitue, me semble-t-il, la trame de fond des lignes de force qui vous sont proposées à l'entame de ce congrès comme autant de pierres angulaires pour une politique urbaine plus juste sur le plan social et plus efficace.

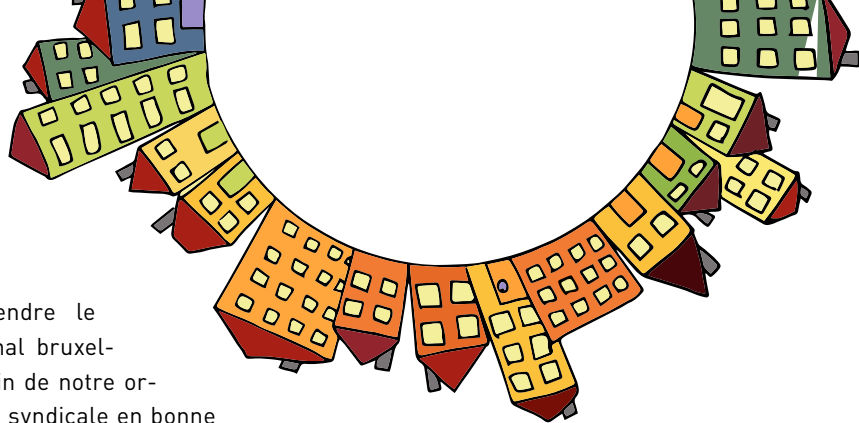
Les réformes successives de l'État belge ont conféré des compétences politiques accrues aux Régions de ce

pays. Comme d'autres, nous n'étions pas demandeurs d'une 6^{ème} réforme de l'État belge de grande ampleur. Mais les décisions ont maintenant été prises et nous devons tout mettre en œuvre pour que les institutions fonctionnent dans l'intérêt des travailleurs, des affiliés qui nous font confiance et, de façon générale, en faveur de tous les Bruxellois et plus spécialement des plus démunis de notre société.

La 6^{ème} réforme de l'État a notamment pour conséquence de conférer de nouvelles compétences aux Régions et Communautés dans l'important secteur de la protection sociale (allocations familiales, santé) ou dans celui des politiques de l'emploi. Plusieurs lignes de force y sont consacrées.

Ce deuxième congrès du Comité régional bruxellois de la CSC est aussi l'occasion de célébrer l'existence de la Région bruxelloise comme entité socioéconomique et politique.

Il ne s'agit pas, dans notre chef, de promouvoir une Région bruxelloise limitée par des frontières que d'autres ont tracées pour elle dans le seul but de nous démarquer ou d'exister par principe face aux autres entités. Notre syndicalisme est un syndicalisme d'union de tous les travailleurs pour plus de justice sociale. Mais, dans un monde où les inégalités s'accroissent, Bruxelles présente des poches de pauvreté, un chômage endémique et des phéno-



mènes de discriminations dans des proportions inacceptables au sein d'un pays européen développé au 21^{ème} siècle. La théorie libérale du ruissellement selon laquelle les revenus des individus les plus riches sont in fine réinjectés dans l'économie contribuant ainsi à l'activité économique générale, à la création d'emplois et de richesse dans toute la société, cette théorie ne résiste pas à la simple observation des faits.

Je vous le rappelais au début de cette intervention: Bruxelles recèle de nombreux atouts. Mais, pour les valoriser et pour mieux lutter contre les iniquités de notre système économique, dans le contexte politique belge actuel, nous avons besoin d'instruments adaptés aux réalités bruxelloises, d'instruments dirigés et animés par des personnes dont les convictions et les actes conduiront à une plus juste répartition des richesses.

Ne croyez pas ceux qui vous proclameraient que les structures n'ont pas d'importance, disait Felipe Van Keirsbilck lorsqu'il présidait le premier congrès bruxellois, il y a quatre ans. Ces gens, poursuivait-il, sont comme les riches qui expliquent aux pauvres que «l'argent ne fait pas le bonheur» dans le seul but de cacher les considérables profits qu'ils tirent de leur position dominante.

Mais, si elles sont importantes, les structures deviennent des machines à broyer les gens quand elles tournent sur elles-mêmes et quand leur propre survie devient l'argument principal de leur maintien. Nos structures syndicales sont des outils nécessaires, utiles et efficaces quand elles fonctionnent dans l'intérêt supérieur des personnes qui nous font confiance. C'est dans cette optique que nous devons continuer à

faire entendre le fait régional bruxellois au sein de notre organisation syndicale en bonne collaboration et en bonne entente avec les autres instances de la CSC.

Et pour faire bonne mesure, nous avons voulu mettre ces principes en pratique dans le processus d'élaboration des propositions de textes qui vous sont soumis aujourd'hui.

En résumé, nous avons d'abord invité largement les personnes qui, au sein de la CSC, sont concernées par la politique syndicale à Bruxelles à un «remue-méninges» dans le courant du mois de janvier 2016. Les participants s'y sont exprimé en toute liberté en dehors de leurs mandats habituels.

Ensuite, une journée de présentation, réflexion et partage avec une première épure de texte a été mise sur pied dans le courant du mois de

janvier 2017. Puis, le 21 mars 2017, une journée de formation pour les membres du CRB et les responsables ou animateurs des instances qui sont structurellement en relation avec le CRB.

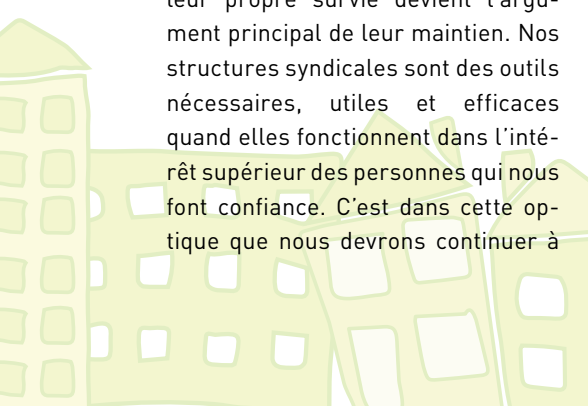
Le texte est alors parti vers les instances CSC concernées qui n'ont pas manqué de formuler de nombreuses propositions. Ce sont notamment celles-là qui feront l'objet des travaux en sections ce matin, puis en plénière cet après-midi.

Tout ne sera pas dit aujourd'hui, tout ce qui sera écrit ne sera pas parfait. Accueillons le texte de ce congrès dans son état actuel avec bienveillance et comme notre pierre à tailler.

Je vous souhaite un bon congrès.



«Bruxelles recèle de nombreux atouts. Mais, pour les valoriser et pour mieux lutter contre les iniquités de notre système économique, dans le contexte politique belge actuel, nous avons besoin d'instruments adaptés aux réalités bruxelloises.»





Anne Léonard: «Avec le slogan «Bâtissons du Lien», nous voulons tracer des pistes d'avenir pour le syndicalisme urbain, l'emploi, la protection sociale, les politiques urbaines et l'économie en Région bruxelloise.»

Un contexte politique particulier

Discours de Anne Léonard, secrétaire nationale en charge des Affaires bruxelloises

Chères amies, Chers amis,

Voici arrivé notre deuxième congrès du CRB. Comme nos amis wallons en mai dernier, nos amis flamands bien-tôt, il nous revient aujourd'hui de définir nos lignes directrices pour les prochaines années.

Et c'est toujours dans un contexte politique particulier que notre congrès s'ouvre.

D'abord, la 6^{ème} réforme de l'État qui a voulu doter les entités fédérées de compétences supplémentaires. La CSC veut être une interlocutrice incontournable dans les domaines qui sont les siens, au fédéral, tout comme au sein des entités fédérées, toujours en étroite concertation avec ses militantes et ses militants. C'est pour cette raison, qu'après mure réflexion, nous nous sommes associés en 2016 à la Stratégie 2025 du gouvernement bruxellois, pour quelques priorités partagées.

Cela ne signifie évidemment pas que l'on soutient, ou que l'on s'engage à

quoi que ce soit, mais que nous affirmons que, sur les thèmes comme l'emploi et la lutte contre le chômage (c'était quand même le cœur de notre congrès de 2013), mais aussi sur notamment la mise en place d'une réforme fiscale, la CSC exige d'être concertée et de pouvoir échanger avec l'ensemble des partenaires bruxellois sur les objectifs, les méthodes et les politiques à mettre en œuvre.

Nous préférons être à la barre. Nous préférons marquer les politiques de notre empreinte et il n'en va pas autrement ici. C'est ce changement que la CSC a voulu amorcer dans notre Région, jusqu'ici, encore trop peu ouverte à la concertation sociale.

Par la suite, plusieurs partis ont annoncé leur incompatibilité de pouvoir continuer à siéger ensemble dans une majorité. Ceci alors que des projets importants pour la population bruxelloise étaient et sont toujours en discussion. Je pense notamment à celui des allocations familiales, je pense aussi à celui des soins pour perte d'autonomie.

Même si nous ne pouvons nier que les aspects de bonne gouvernance doivent tout naturellement être prônés et appliqués partout, ce que la CSC réclame, c'est une politique progressiste dont nous avons besoin, quelle que soit la coalition gouvernementale en place. Dans le cadre de la Stratégie 2025 et au-delà.

Mais dès lors que les Régions et Communautés reçoivent plus d'autonomie, puisque des coalitions et des visions différentes se développent au nord, au sud et à Bruxelles, il est primordial, en interne, d'assurer une plus grande coordination. Pas dans un objectif de concurrence ni d'imposition de vue, mais dans un souci d'écoute, de dialogue et de compréhension mutuelle. Comprendre les enjeux de chacun, pour déterminer les contours des politiques régionales.

Il importe pour nous que la Région bruxelloise soit reconnue dans ses particularités et qu'elle puisse faire reconnaître ses enjeux prioritaires sur lesquels nous reviendrons im-



manquablement lors de ce congrès: le chômage des jeunes requiert des politiques ciblées, ambitieuses; les capacités dans les écoles et la qualité de l'enseignement exigent une analyse objective et une impulsion au sein du gouvernement.

Ce 2^{ème} congrès est aussi marqué par les changements de structure au niveau de la fédération Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Depuis le précédent congrès, nous avons fait en sorte que les rôles et missions de la fédération d'une part, de ses comités d'autre part, et enfin du CRB, soient mieux balisés, compris et respectés. Ceci toujours dans un objectif syndical commun, de complémentarité.

La qualité des débats dans les instances du CRB nous permet à présent de prendre des positions suffisamment claires. Les moyens concédés permettent à la CSC d'être un réel acteur et partenaire reconnu dans la concertation sociale bruxelloise.

Cette évolution positive, nous le devons aux membres des services d'études, coordonnés par Paul, à Léon et à Rudy, respectivement président et vice-président, et à l'équipe de la fédération et nos mandataires. Merci à tous.

J'espère sincèrement que les récentes décisions, en matière de structures au sein de la fédération BHVL seront en mesure de renforcer encore cette cohésion, tout en maintenant l'unité de l'ensemble. J'appelle aussi toutes les centrales à participer activement aux instances, à investir les débats pour qu'ils reflètent les préoccupations de tous. Parce que notre congrès voulait justement porter sur la cohésion, sur le lien social. Dans une Région bruxelloise complexe, fascinante, variée, multilingue, il est aussi d'une importance capitale de

recréer du lien, du lien social, entre les habitants de la Région bruxelloise, mais aussi entre ceux qui y habitent et ceux qui y viennent travailler chaque jour, aussi tournée vers ceux qui viennent la visiter. C'est sur ce lien social que nous avons désiré axer notre 2^{ème} congrès.

Ce congrès, nous le préparons depuis une année déjà. Dès le démarrage de la préparation, nous avons voulu que le thème de ce 2^{ème} congrès soit porté par les militants, par l'ensemble des permanents et par la confédération.

Pour dresser l'ensemble des sujets abordés lors de ce congrès, un processus d'échange a rapidement été mis en place. Dès janvier 2016, une journée de réflexion s'est en effet tenue, pour dresser la liste des sujets à aborder. Ce brainstorming a réuni principalement des militants. C'est donc tout naturellement vous que j'aimerais d'ores et déjà remercier.

Mais parce qu'un congrès et sa réussite, c'est aussi le travail de toute une équipe, je tiens aussi à féliciter les services de la confédération pour leur participation active. Un remerciement particulier à Patricia Biard qui a coordonné les aspects pratiques de ce congrès, ainsi qu'à Donatienne Coppieters et Patricia Martin.

Avec le slogan «Bâtissons du Lien», nous voulons tracer des pistes d'avenir pour le syndicalisme urbain, l'emploi, la protection sociale, les politiques urbaines et l'économie en Région bruxelloise.

Nous espérons que ce processus, porté par les militants, et les thèmes couverts par ce congrès feront de celui-ci un réel succès pour aujourd'hui et l'avenir de notre Région.

Bon travail! Bon congrès!



Anne Léonard: «Dans une Région bruxelloise complexe, fascinante, variée, multilingue, il est d'une importance capitale de recréer du lien, du lien social, entre les habitants de la Région bruxelloise, mais aussi entre ceux qui y habitent et ceux qui y viennent travailler chaque jour, aussi tournée vers ceux qui viennent la visiter. »

Bâtissons du Lien

Mot de bienvenue de Rudi De Coster, vice-président du Comité régional bruxellois

Chères amies,
Chers amis,
Chers collègues,

C'est un honneur pour moi de vous accueillir en tant que vice-président pour amorcer ce deuxième congrès du Comité régional bruxellois.

Il y a quatre ans, le thème du congrès était «Un emploi de qualité pour tous à Bruxelles». Depuis, la composition de l'ensemble du Bureau a été totalement remaniée, pour diverses raisons.

Aujourd'hui, nous finalisons avec vous les travaux de ce congrès afin de lui donner une orientation syndicale définitive.

Je peux vous assurer que les militants et les permanents relèvent quotidiennement des défis syndicaux avec force et courage dans cette Région très particulière de Bruxelles-Capitale. Ceci nous amène au choix, très pertinent, de notre slogan syndical «Bâtissons du lien», sous toutes ses facettes, tant dans la Ville de Bruxelles que dans la Région de Bruxelles-Capitale, avec ses qualités mais aussi ses défauts.

En 2013, nous étions à la veille de la sixième réforme de l'État pour la Région de Bruxelles-Capitale. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que cette réforme de l'État est pleinement mise en œuvre avec les lacunes qui en découlent, mais surtout les défis qui nous attendent, en fixant notre propre trajectoire.

Tout à l'heure, vous pourrez poursuivre vos travaux dans quatre sections sur un des trois thèmes: l'emploi, la protection sociale et les politiques urbaines et l'économie, en fonction du choix de votre organisation.

Je suis convaincu que nous engageons des discussions passionnantes, voire animées.

Je vous souhaite d'ores et déjà des débats fructueux et je vous mets au défi de soutenir conjointement les résolutions définitives de ce congrès régional bruxellois et de les mettre le plus possible en pratique sur le terrain.

Rudi De Coster: «Je peux vous assurer que les militants et les permanents relèvent quotidiennement des défis syndicaux avec force et courage dans cette Région très particulière de Bruxelles-Capitale».



Paul Palsterman, secrétaire régional.

Le rapport d'activité

Le rapport d'activité 2014-2017 du CRB fait partie des documents qui ont été remis aux congressistes dans la mallette du congrès.

Tout comme le document de support aux lignes de force «Comprendre le contexte bruxellois», il est accessible sur le site www.lacsc.be (Qui sommes-nous/ Structure / CSC Wallonie-Bruxelles / CSC Bruxelles / CRB).

Tout en valorisant comme il se doit le travail militant, accompli essentiellement au sein de la fédération de Bruxelles, il se limite aux matières régionales du CRB lui-même.

Couvrant les quatre années depuis le congrès de 2013, il couvre aussi deux périodes pour le CRB. Jusqu'en 2015, le CRB était fort lié à la fédération CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde et on ne faisait pas toujours la distinction entre ses matières et les autres su-

jets dont peut s'occuper une fédération régionale de la CSC. Depuis 2015, on a mieux distingué le CRB, instance de la CSC en charge des affaires régionales bruxelloises, et le Comité Bruxelles, instance de la fédération régionale en charge de l'action interprofessionnelle à Bruxelles.

C'est pourquoi, le rapport d'activité du CRB a été présenté dans un petit film qui mêle l'activité du CRB proprement dit, diverses actions de la fédération et, depuis 2015, celles du Comité Bruxelles. Au travers d'interviews de représentants d'institutions bruxelloises où la CSC a des mandats (Actiris, Bruxelles-Formation, le Conseil économique et social de la Région bruxelloise...), la vidéo met surtout en lumière l'importance du travail syndical dans ces instances.

Nous espérons que ce petit film vous donnera l'envie de parcourir le rap-

port écrit et que cette lecture vous inspirera les mêmes conclusions que les nôtres en le rédigeant: les choses dont s'occupe le CRB sont vraiment intéressantes!



Les lignes de force

Préambule

En adoptant ces lignes de force, nous voulons compléter et actualiser celles du premier congrès du Comité régional bruxellois (CRB), le 18 avril 2013, qui restent d'actualité si elles n'ont pas été explicitement modifiées.

INTRODUCTION



LF 1. Syndicalisme urbain: vivre et travailler à Bruxelles

En vue de réaliser nos objectifs syndicaux, en particulier de cohésion sociale et de développement durable, nous nous inscrivons résolument dans le «syndicalisme urbain» ou «syndicalisme de ville». Cela signifie que nous travaillons à une cohabitation harmonieuse des diverses fonctions de la ville: l'emploi, la production économique, l'administration, les services, les loisirs, la culture, le logement, l'éducation.

Nous voulons une ville où l'accès à toutes ces fonctions soit un droit pour tous, et non le privilège des plus prospères. Nous ne voulons pas d'une ville à plusieurs vitesses qui exclut

les moins nantis au profit des mieux pourvus.

Voulant que Bruxelles reste une ville vivante, nous voulons coaliser, et non opposer, les intérêts de celles et ceux qui habitent Bruxelles (sans nécessairement y travailler) et de celles et ceux qui y travaillent (sans nécessairement y habiter).

Cela ne nous empêche pas, lorsqu'il s'agit de définir nos priorités de travail, d'être présents surtout là où nous attendent nos affilié.e.s et militant.e.s: la répartition équitable des richesses; le développement du bien-être; la lutte contre la pauvreté; la promotion de nos valeurs de justice sociale dans tous les aspects de la politique urbaine, en particulier le logement et la mobilité; la cohabitation harmonieuse de plusieurs langues et plusieurs cultures; la lutte contre toute les formes de précarité et de discrimination.

À cette fin, nous voulons placer la CSC en bonne place, en termes de collaboration et de coopération, dans le très riche terreau associatif bruxellois

Nous allons nous mobiliser en faveur d'initiatives interrégionales et intercommunautaires pour garder le dialogue ouvert: on n'aime pas ce qu'on ne connaît pas.

Nous investirons dans des réseaux et des échanges d'expériences avec d'autres mouvements syndicaux de grandes villes, en Belgique et ailleurs. Nous demandons un plan d'action régional



LF2. Les limites de Bruxelles

En tant que mouvement social, nous ne voulons pas entrer dans des querelles spécifiquement institutionnelles sur les limites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous prenons par contre pleinement la mesure de ce que la plupart des grandes questions qui se posent à Bruxelles – par exemple en matière d'emploi, de mobilité, d'enseignement, d'environnement – dépassent très largement les limites régionales.

Nous œuvrons donc non seulement pour que la Région exerce à bon escient ses compétences, mais aussi pour promouvoir un esprit de coopération avec les Régions voisines – dont le territoire comprend la banlieue de la ville – et avec les autres entités.





La mise en place de la communauté métropolitaine offrirait un outil adéquat à cette coopération.

LF 3. Bruxelles, Région à part entière

Bruxelles doit assumer à la fois sa qualité de Région à part entière au profit de ses habitant.e.s, son caractère de pôle économique et culturel majeur et son statut de capitale fédérale et internationale.

Nous œuvrons au développement d'un modèle social bruxellois, basé sur la concertation sociale et le dialogue avec tous les acteurs intéressés, en vue d'offrir à tous les habitant.e.s de la ville le meilleur niveau de protection, notamment dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, du soutien aux familles, aux personnes âgées ou handicapées.

Les besoins peuvent être très différents selon les quartiers bruxellois et les territoires limitrophes.

Nous voulons un meilleur dialogue social dans tous les secteurs de la fonction publique bruxelloise. Nous y revendiquons une amélioration de la protection des délégués syndicaux.

EMPLOI

LF 4. Réduction du temps de travail

Comme nous l'avons affirmé lors du 1^{er} congrès du CRB, en 2013, nous disons que la réduction collective du temps de travail vers les 30h, avec maintien du revenu, est une voie privilégiée pour une juste répartition des richesses, lorsqu'elle est assortie d'une obligation d'embauche com-

pensatoire et que l'on veille à ce qu'elle n'alourdisse pas les cadences et la charge de travail. Nous continuerons à porter cette revendication afin qu'elle soit à l'agenda politique et à l'agenda des négociations sociales.

La RCTT doit être conçue comme un projet égalitaire et permettre la réduction des inégalités qui existent entre hommes et femmes et entre générations.

La réduction collective du temps de travail doit s'accompagner d'une diminution des heures supplémentaires et d'un renforcement du contrôle du temps de travail, notamment pour les travailleurs à temps partiel. Les heures qui dépassent le temps de travail convenu doivent pouvoir être récupérées par le travailleur.

Le temps libéré suite à la RCTT doit être repris par un travailleur occupé dans le cadre du même type de contrat (ex: si le travailleur a un contrat à durée indéterminée, le nouvel engagement doit être aussi à durée indéterminée).

Les travailleurs doivent avoir plus de temps pour des projets individuels et collectifs en dehors du travail rémunéré. Nous insistons sur l'engagement social au profit de la collectivité.

Nous travaillerons à une collaboration entre l'interprofessionnel et les centrales sur le terrain, pour plaider auprès des employeurs dans les secteurs et les entreprises l'exigence de mesures compensatoires.

Le CRB demande au Comité Bruxelles d'élaborer un plan d'action et une stratégie pour faire vivre cette revendication, et de développer des outils syndicaux pour avancer sur cette question dans les secteurs et les entreprises.



LF 5. Services collectifs

Dans le même temps, nous ne croyons pas à la fin du travail. Nous disons par contre que le marché libre ne suffit pas à assurer le développement économique, culturel et social au profit de l'être humain et de l'ensemble de la société; il a montré ses limites et a des effets néfastes. Les services collectifs, qui englobent l'ensemble des services aux citoyens assumés par les services publics et le secteur privé non marchand, sont le patrimoine de tou.te.s, et plus particulièrement de celles et ceux qui en sont dépourvus. Ils sont un excellent instrument de redistribution des richesses.

Nous plaçons pour revaloriser, dans la politique économique, les investissements publics et les valeurs de solidarité dans la santé, le service aux personnes et aux familles, l'enseignement, la mobilité, la distribution d'eau et d'énergie, et d'autres domaines d'intérêt général. Nous nous opposons à la marchandisation de ces secteurs et à la privatisation des services publics. Les entreprises

Les lignes de force



commerciales doivent être exclues des marchés publics dans le domaine du bien-être, des soins et de la culture.

Nous plaçons pour le développement et le renforcement des services collectifs dont les services d'accueil de la petite enfance et les services aux personnes âgées, handicapées et autres, porteurs d'emplois non délocalisables à tous les niveaux et de bien-être durable.

Nous prendrons cet élément en compte lorsqu'il faudra prendre position sur des projets de réduction du temps de travail présentés comme solution d'emploi, si leur coût est à charge des pouvoirs publics.

Nous souhaitons que les services collectifs disposent du personnel et des moyens nécessaires pour remplir leur mission, et qu'ils continuent à jouer un rôle social en faveur de l'emploi.

LF 6. Emploi

Nous restons critiques quant à l'analyse des statistiques du chômage. Seule une hausse du taux d'emploi

dans le cadre d'emplois de qualité mériterait d'être considérée comme un succès.

Tel n'est pas le cas de la diminution du chômage liée:

- aux restrictions dans la réglementation, notamment en matière d'allocations d'insertion;
- au développement d'emplois précaires (faux indépendants, temps partiels, emplois temporaires, flexi-jobs...);
- au fait que de plus en plus de personnes ne font pas valoir leurs droits.

C'est pourquoi, nous plaçons pour la mise en place d'indicateurs qualitatifs des conditions de travail.

Nous nous opposons aux mesures Peeters, notamment sur la mise en place du salaire jeune. Nous dénonçons les effets négatifs de ces politiques qui mettent en concurrence les travailleurs entre eux/elles et exercent ainsi une pression constante sur l'ensemble du marché du travail, sur les conditions de travail et les salaires.

Un organe de contrôle doit être créé pour que les cadeaux fiscaux et les

diminutions de cotisations ne soient pas utilisés au seul profit des employeurs. Des sanctions doivent être appliquées si les conditions ne sont pas respectées.

Des règles strictes et surveillées en matière de travail intérimaire dans les entreprises de la Région doivent être mises en place et ce, pour favoriser l'engagement dans le cadre d'un emploi stable.

Afin d'assurer un accompagnement de qualité pour les demandeurs d'emploi, nous plaçons pour une diminution du nombre de demandeurs d'emploi par conseiller Actiris.

Les emplois de qualité hors des frontières de la Région sont une partie de la solution au chômage bruxellois.

Nous rappelons notre définition de l'emploi de qualité telle que formulée lors du congrès CRB de 2013 (LF 11).

LF 7. Emploi des jeunes

Le chômage des jeunes en Région bruxelloise reste trop élevé.

Nous dénonçons la déqualification en cascade, par laquelle des demandeurs d'emploi très qualifiés se tournent vers des postes à qualification inférieure à leur niveau de diplôme, reléguant ainsi les moins qualifiés.e.s au chômage ou à l'économie de la débrouille. Cela constitue une perte de talents et un gâchis de connaissances.

Nous plaçons pour une revalorisation des métiers les moins qualifiés.

Les formations, les stages et les emplois temporaires doivent offrir la perspective d'une réponse durable pour les personnes. Nous refusons d'offrir aux employeurs une main



d'œuvre bon marché et aux jeunes un carrousel sans fin de périodes de chômages, de stages et de formations.

Nous ne soutenons la garantie jeune mise en place par la Région qu'à la condition que le dispositif conduise à une insertion durable dans un emploi de qualité. Nous demandons une évaluation universitaire de ce système.

Pour permettre aux jeunes d'accéder aux études supérieures sans devoir recourir au travail étudiant de subsistance, nous demandons d'examiner la mise en place d'un revenu d'autonomie, en intégrant dans cette réflexion l'ensemble des dispositifs existants, y compris les bourses d'études et les allocations familiales.



LF 8. Les stages en entreprises

La multiplicité des formules de stages pour demandeurs d'emploi rend le système illisible. Nous demandons que les dispositifs proposés soient moins nombreux et plus cohérents.

Nous voulons que ces dispositifs fassent réellement sens dans le parcours professionnel des deman-

deur.se.s d'emploi, avec pour objectif de s'insérer durablement dans un emploi de qualité. Nous refusons qu'ils ne constituent pour les employeurs qu'une main-d'œuvre temporaire bon marché, et pour les demandeur.se.s d'emploi, un statut précaire de plus, une étape sans perspectives dans un «*carrousel de la précarité*».

Dans ce cadre, nous demandons:

- un socle commun à toutes les formules de stages, y compris les stages internationaux, comprenant entre autres un contrôle par un organisme public ou paritaire;
- un accompagnement du stagiaire au sein de l'entreprise par une personne expérimentée et formée à cet effet. Nous plaillons pour le système du mentorat, par lequel un aîné aide le jeune à se former, tout en bénéficiant d'un allègement de sa charge de travail;
- que la sécurité juridique du statut des stagiaires soit assurée;
- qu'une commission paritaire des bons offices soit mise en place pour offrir une conciliation en cas de plaintes ou d'abus;
- une évaluation quantitative, mais surtout qualitative, de ces dispositifs;
- la correction des éventuelles fai-

bles mises en lumière par cette évaluation;

- une certification reconnue de la formation dans le cadre du stage.



LF 9. Structures d'accueil de la petite enfance

L'accueil de l'enfant, en ce compris l'enfant à besoins spécifiques ou porteur d'un handicap, pendant les heures de travail, de formation ou de recherche d'emploi de ses parents, est un élément-clé de l'accès au travail et du maintien à l'emploi, particulièrement pour les femmes et pour les parents (souvent également des femmes) qui élèvent seuls leurs enfants.

L'accueil de l'enfance et de la petite enfance doit être pensé en termes de nombre suffisant de places, mais aussi en qualité. L'enfant n'est pas un simple paquet qu'on dépose et qu'on reprend. Il doit pouvoir bénéficier d'un vrai projet pédagogique. Ceci nécessite un encadrement suffisant et adéquat.

L'accueil doit évoluer en fonction des besoins réels et des besoins eux-mêmes évolutifs des parents. Mais nous luttons contre les exigences démesurées de flexibilité imposées aux travailleurs et travailleuses, que ce soit dans les horaires de travail ou, par exemple, dans les démarches de recherche d'emploi ou de formation. Le bien-être des familles passe par un équilibre entre obligations professionnelles et responsabilités familiales et sociales. Nous devons lutter contre les demandes de flexibilité excessive pour les travailleur.se.s du secteur.

Le CRB demande que la Région participe à l'aboutissement d'un vrai statut pour les accueillantes à domicile qui offrent une part non négligeable de places d'accueil.





LF 10. Pour un enseignement de qualité

Nous voulons œuvrer à une école de qualité, démocratique, égalitaire, inclusive, ouverte réellement à toutes et tous, qui respecte le rythme de chacun et qui réalise une véritable mixité sociale. Notamment en favorisant les pédagogies alternatives (éducation dynamique, Decroly, Montessori, Frenay...). L'enseignement ne doit pas être uniquement lié à l'emploi. La mission de l'école est double: l'émancipation et l'assurance d'un épanouissement socioprofessionnel de toutes et de tous.

Comme le soulignait déjà le congrès de 2013, les infrastructures et le matériel scolaire doivent être dignes d'un

enseignement démocratique de qualité. La croissance démographique en Région bruxelloise nécessite des investissements importants, de la Communauté française comme de la Communauté flamande, pour augmenter le nombre d'écoles fondamentales, secondaires et supérieures, y compris dans l'enseignement qualifiant, et le nombre d'enseignants disposant des titres requis et d'un accompagnement de qualité, spécifiquement pour des écoles avec indice socio-économique faible en milieu urbain.

Le nombre d'enseignants à Bruxelles doit également augmenter par le moyen d'un soutien à la profession d'enseignant dans un contexte urbain, sans préjudice de l'unicité des statuts et des fonctions.

L'avenir de Bruxelles sera multilingue ou ne sera pas. Nous plaçons pour plus d'un investissement dans l'apprentissage des langues, avec l'accent sur la connaissance de nos deux langues nationales: néerlandais et français.

L'enseignement est un droit, pas un privilège. L'enseignement obligatoire doit être gratuit et l'enseignement supérieur accessible à tou.te.s. Dans cette optique, nous plaçons pour une politique de refinancement plus importante.

Il faut adapter les moyens aux besoins et non l'inverse. Afin d'éviter que les deux Communautés se rejettent la balle, une coopération structurelle doit être mise en place pour assurer une réponse à l'ensemble des besoins, notamment démographiques.

Nous voulons une école de l'excellence pour toutes et tous qui évite les phénomènes de décrochage scolaire et de relégation dont sont particulièrement victimes les jeunes Bruxellois d'origine modeste ou étrangère. Nous soutenons les mesures d'affectation des élèves pour encourager la mixité sociale dans les écoles, mais nous demandons l'évaluation de celles qui existent pour déterminer si elles remplissent cet objectif et si d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

Les enfants fragilisés par un statut précaire de leurs parents, entre autres les demandeurs-ses d'asile et les enfants sans papiers, doivent bénéficier des mêmes droits et du même accompagnement.

LF 11. La formation en alternance

La formation en alternance doit être une filière d'excellence et non de relégation. Il est indispensable de promouvoir activement cette forme d'apprentissage qui combine école et travail au vu notamment des résultats probants d'insertion. Elle doit viser l'émancipation du jeune autant que son intégration socio-profession-





nelle. Le jeune doit être valorisé tant par l'acquisition de compétences que par un niveau de rétribution attractif. L'amélioration de la formation passe également par l'implication concrète des secteurs.

Alors que la formation en alternance ne débouche pas nécessairement sur l'exercice d'une profession indépendante, seules les organisations de travailleurs indépendants sont associées à la gestion du dispositif hérité de l'apprentissage des classes moyennes. Nous revendiquons un rapprochement, voire une fusion, entre le SFPPME et Bruxelles Formation. Ou, à défaut, une participation des organisations syndicales à son comité de gestion, comme c'est le cas à l'IFAPME wallon et au Syntra en Flandre.

Nous demandons une coordination entre les instances flamandes et francophones à Bruxelles quant à l'encadrement des jeunes (places de stages, rétribution, etc.). Nous revendiquons une revalorisation de la rétribution, afin de s'aligner sur les montants les plus intéressants octroyés dans les autres Régions.



LF 12. Formation professionnelle

Dans un monde en mutation, le droit à la formation des travailleur.se.s et à l'apprentissage tout au long de la vie est primordial.

Nous soutenons le développement des centres de référence, basés sur un partenariat entre le secteur public (Bruxelles Formation, VDAB, enseignement) et les fonds de formation sectoriels. Dans ce cadre, nous veillerons à une juste affectation des fonds sectoriels au profit des travailleurs et demandeurs d'emploi bruxellois. À cette fin, il est nécessaire d'avoir un

point de contact permanent entre les différents acteurs et partenaires.

Une campagne de sensibilisation doit être mise en place à l'égard de l'ensemble des employeurs comme des travailleurs. Cette campagne doit insister sur l'importance de l'accès des femmes à toutes les formations professionnelles, quels que soient le métier et le secteur.

Nous insistons aussi sur l'apprentissage des langues, entre autres les langues nationales.

Les entreprises doivent respecter les obligations de formation qui leur incombent en vertu de la loi.

La formation n'est pas le seul critère qui exclut les jeunes du monde du travail. Le manque d'expérience est aussi souvent invoqué pour leur fermer l'accès à l'emploi.

L'emploi créé dans le cadre des titres-services doit permettre de se diriger vers d'autres emplois de qualité et durables. Dès son entrée dans le secteur, le travailleur doit avoir droit à une formation en lien direct avec le métier, mais aussi centrée sur d'autres métiers tels qu'aides-soignantes ou puéricultrices. Cette formation doit comprendre:

- des modules de français et/ou de néerlandais;
- un développement de la formation initiale.



LF 13. Congé-éducation payé

Nous soutenons l'émancipation tant personnelle que professionnelle des travailleurs. Nous revendiquons le droit à la formation individuelle et continuée des travailleur.se.s et à l'apprentissage tout au long de leur vie, tant professionnelle que sociale, familiale et personnelle.

La formation permanente, en tant qu'outil d'émancipation personnelle, doit être protégée.

Nous rejetons l'usage purement utilitariste du congé-éducation payé et voulons qu'il reste un droit des travailleur.se.s qui peut être exercé notamment pour les formations générales, y compris les formations syndicales, conformément à la convention n°140 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous travaillerons à l'extension du congé-éducation aux travailleur.se.s qui n'en bénéficient pas encore, notamment les travailleur.se.s à temps partiel. Il faut augmenter le nombre d'heures auxquelles a droit le travailleur. Nous demandons une augmentation du crédit d'heures disponibles, notamment pour les formations syndicales.

Des accords interrégionaux doivent être conclus pour garantir le maintien du droit des travailleur.se.s dont le lieu de travail se modifie pendant le cours du congé. Afin de pouvoir déterminer les critères qui permettront d'agréer les formations du congé-éducation payé, nous demandons un état des lieux du dispositif à Bruxelles.



LF 14. Non-discrimination

Nous voulons réaliser une société juste et exempte de discriminations.

Dans le contexte bruxellois, nous exigeons la mise en place d'un plan de lutte contre toutes formes de discriminations, notamment basées sur l'origine nationale ou ethnique, le handicap et les orientations sexuelles

Dans le domaine de l'emploi et du travail, nous privilégions la promotion de la diversité sur les lieux de travail

Les lignes de force

par le dialogue et la concertation sociale, aboutissant à une évolution des mentalités.

Nous soutenons dans ce cadre la mise en place d'objectifs temporaires de recrutement en faveur de groupes cibles déterminés. Il faut évaluer régulièrement la nécessité de tels quotas et, lorsqu'ils sont mis en œuvre, leur application effective et leur suivi.

Mais il faut aussi des moyens juridiques suffisants pour lutter contre les discriminations lorsque les mesures incitatives ont échoué. À cette fin, nous soutenons la reconnaissance, moyennant un encadrement juridique strict, des «tests de situation» comme élément de preuve de la discrimination.

Concernant spécifiquement les personnes handicapées:

- nous soutenons leur inclusion dans le circuit ordinaire de travail. Nous invitons les employeurs bruxellois à occuper un certain nombre de personnes aux capacités physiques ou mentales réduites, quelle que soit l'origine de ce handicap;
- nous voulons des organismes adaptés de qualité qui puissent soutenir ce public fragilisé en fonction de ses attentes et de ses besoins, qu'il s'agisse de l'emploi adapté ou des circuits ordinaires de travail.
- Concernant le décret inclusion, le CRB souhaite avec les parties développer les futurs arrêtés d'exécution et veillera à une bonne application de ceux-ci.

LF 15. Égalité entre hommes et femmes

Nous l'affirmions déjà lors de notre congrès de 2013: l'égalité entre les hommes et les femmes doit être ins-



crite de manière transversale dans toutes les problématiques qui concernent la CSC bruxelloise. Nous l'avons souligné dans les diverses lignes de forces thématiques.

Nous dénonçons l'orientation scolaire sexuée dès le plus jeune âge, la ségrégation sur le marché de l'emploi.

Nous soutenons la lutte contre l'écart salarial et contre le plafond de verre, d'autant plus que la Région bruxelloise compte une présence élevée de familles monoparentales dont la mère est responsable. Nous exigeons une politique culturelle qui permette l'expression de cette égalité,

L'organisation du travail doit permettre de concilier la vie professionnelle et privée.

Nous croyons en la réduction du temps de travail pour arriver à une meilleure égalité de genre.

Nous contestons les nouvelles lois sur la flexibilité («loi Peeters») qui pénalisent surtout les femmes. Nous

luttons contre la précarisation de l'emploi, qui touche particulièrement les femmes. Nous disons que le travail à temps partiel n'est pas la meilleure formule pour concilier vies privée et professionnelle.

Nous demandons l'application en Région bruxelloise des réglementations qui imposent d'étudier la dimension du genre dans les politiques publiques, notamment l'ordonnance du 29 mars 2012 et l'arrêté du 14 juillet 2016.

LF 16. Migrations

Bruxelles est la principale porte d'entrée de nouveaux arrivants dans notre pays. Ceux-ci s'ajoutent aux 100.000 sans-papiers déjà présents dans la Région, qui constituent la somme des personnes non reconnues en matière d'asile, de regroupement familial, de maladie, de migration économique. Ces personnes travaillent et consomment, participant à l'économie régionale. Occupée en marge de notre système, cette main d'œuvre subit de fortes pressions.



Nous défendons l'égalité de traitement de l'ensemble des travailleur.se.s étrangers, avec ou sans papiers. Le respect des droits en tant que personne et en tant que travailleur.se ne doit pas être lié à la régularité du séjour.

Nous luttons contre l'expulsion et la répression des travailleur.ses sans papiers

Le droit au séjour d'un.e travailleur.se ne doit pas être limité à son occupation auprès d'un seul employeur, au risque de créer une dépendance inéquitable. L'autorisation de travail doit ouvrir directement le droit au séjour et doit être valable pour l'exercice du même métier dans l'ensemble des secteurs. La demande de permis doit pouvoir être introduite par des travailleur.se.s déjà présent.e.s sur le territoire, notamment dans les cas où le permis arrive à expiration ou en cas de rupture du contrat de travail.

Nous luttons contre l'exploitation des travailleur.se.s sans papier et demandons notamment la transposition complète de la directive Sanctions. Les travailleur.ses sans papiers victimes d'exploitation et de fraude doivent rester autorisé.es à séjourner et à travailler en Belgique en vue d'exercer le droit, garanti par cette directive, de porter plainte, de recueillir des preuves et d'obtenir la sanction effective des patrons abuseurs.

Nous invitons aussi à un échange régulier d'informations entre les autorités régionales et les services d'inspection.

Nous demandons une régularisation des sans-papiers suivant des critères clairs, permanents et non limitatifs.

Nous plaçons pour que l'ensemble des travailleur.se.s étrangers, y compris les primo-arrivant.e.s et les

travailleur.se.s sans papiers, puissent faire appel aux services publics de l'emploi, y compris s'inscrire comme chercheur d'emploi auprès d'Actiris, avec le soutien des missions locales.

La question des compétences des travailleur.se.s ayant étudié à l'étranger est cruciale. Nous demandons que les dispositifs de reconnaissance des qualifications, de l'expérience acquise et de la validation des compétences soient accessibles pour tous et que leur accès à la formation professionnelle soit facilité.

La question des familles migrantes doit faire l'objet de toute notre attention. Nous demandons une attention particulière concernant le manque de places d'accueil et d'encadrement pédagogique adapté pour les enfants des migrants.

Nous luttons contre toute forme de violence, sexuelle ou autre, dont les femmes migrantes sont victimes, notamment dans le travail domestique.

Nous voulons que les pouvoirs publics:

- libèrent des moyens qui contribuent à la défense individuelle effective et à l'organisation syndicale collective des travailleurs domestiques;
- permettent la sanction des patrons abuseurs, même s'ils sont couverts par une immunité diplomatique.

Le parcours d'accueil doit représenter pour le primo-arrivant une opportunité pour obtenir des informations et suivre des formations. Des moyens suffisants doivent être dégagés à cette fin par les deux Communautés compétentes à Bruxelles sans porter atteinte aux autres politiques menées par la Cocof.

Nous soutenons les positions de l'OIT en la matière dans le plein respect des personnes.

PROTECTION SOCIALE



LF 17. Des conditions d'octroi justes

17.1. La protection sociale a pour objectif d'assurer à tou.te.s, tout au long de la vie, un revenu décent et un accès à des services de qualité, afin de faire face aux risques sociaux comme la maladie, l'invalidité, la vieillesse ou le chômage involontaire. Ce droit individuel est une responsabilité collective. C'est un instrument puissant de justice sociale, mais aussi de développement économique.

La sécurité sociale doit rester basée sur la solidarité. Celle-ci ne se définit pas comme la compassion des riches vis-à-vis des pauvres. Il s'agit du fait que les êtres humains sont interdépendants. Il est donc logique et juste qu'ils soient protégés contre les risques sociaux, à charge pour eux de contribuer, selon leurs moyens, au financement collectif de la protection sociale.



Les lignes de force

17.2. Nous dénonçons le fait qu'au cours des dernières années les conditions d'octroi des allocations sociales se sont resserrées au point qu'un nombre de plus en plus élevé de personnes – en particulier parmi les jeunes, les femmes et les personnes handicapées – sont privées de revenus et de moyens d'émancipation, soit parce qu'elles sont privées de droit, soit parce que ces droits sont subordonnés à des conditions ou à des formalités telles qu'elles renoncent à les exercer.

Nous nous opposons particulièrement aux restrictions dans l'octroi des allocations d'insertion ou des allocations de garantie de revenus.

17.3. Nous appelons à une réflexion aux niveaux appropriés sur les conditions d'emploi préalables à l'octroi de revenus de remplacement.

Une attention doit être apportée aux sans-papiers qui ont été régularisés et qui ont cotisé pendant une certaine période.

17.4. Nous souhaitons que la CSC

fasse une priorité politique de ces propositions:

- en vue de permettre aux allocataires sociaux, y compris les chômeur.se.s, de reprendre partiellement le travail avec maintien partiel de leur allocation, à des conditions claires, transparentes et incitatives;
- sur les critères en fonction desquels un.e allocataire social.e est censé.e être à charge d'une autre personne («cohabitants»). Les critères actuels sont inadaptés à certaines formes de vie urbaine, particulièrement chez les jeunes. Nous revendiquons que les cohabitants sans personne à charge touchent la même allocation et aient les mêmes droits que les isolés.

17.5. Nous veillerons, à notre niveau de compétence:

- à ce que la procédure de contrôle de la disponibilité des demandeur.se.s d'emploi respecte pleinement les droits de la défense;
- à ce que les obligations imposées aux demandeur.se.s d'emploi soient cohérentes avec leurs possibilités concrètes sur le marché de l'emploi, compte tenu de l'accompagne-

ment dont ils/elles peuvent bénéficier à charge des pouvoirs publics.

Nous appelons à une réflexion de fond sur la place dans la protection sociale de celles et ceux dont les possibilités sont tellement réduites que tout effort en vue de retrouver du travail paraît vain. Notre position est que ces personnes ne sont pas à leur place dans l'assistance parce que cela aboutit à leur refuser un revenu propre et à les laisser à la charge de leur famille.



LF 18. CPAS

L'accès aux droits économiques et sociaux doit permettre à toute personne de mener une vie conforme à la dignité humaine. Les CPAS, en tant que dernier filet de la protection sociale, sont un acteur essentiel dans la lutte contre la précarisation et la paupérisation. Ils doivent être un acteur du projet d'intégration sociale de la personne en demande d'aide.

Nous refusons que l'on subordonne l'octroi du revenu d'intégration so-





ciale (RIS) à la prestation d'un travail gratuit: celui-ci doit rester purement bénévole.

Nous nous inquiétons de la tendance, manifestée entre autres par des législations récentes, à restreindre le secret professionnel des intervenants sociaux.

Nous nous investirons, à notre niveau de compétence, dans la définition et l'évaluation des plans nationaux de lutte contre la pauvreté, établis dans le cadre des lignes directrices européennes.

Il existe de trop grandes différences entre CPAS dans le traitement des dossiers et dans l'octroi du RIS ou de l'aide sociale. Nous plaçons pour qu'au niveau régional soient établies des normes, basées sur les meilleures pratiques, en vue d'un traitement égalitaire des dossiers, notamment en ce qui concerne:

- les preuves à fournir par les demandeurs d'aide dans le cadre de l'enquête des ressources;
- le recours aux débiteurs d'aliments, qui ne doit pas compromettre l'émancipation des jeunes et des femmes, ni l'accès des personnes âgées à des soins de qualité;
- l'obligation d'être disposé à travailler, la reconnaissance des raisons de santé ou d'équité qui permettent d'être dispensé de cette obligation, les modalités selon lesquelles cette obligation est définie, contrôlée et sanctionnée; la pertinence dans ce cadre d'un «projet individualisé d'intégration sociale»;
- la cohérence entre la fonction d'aide et la fonction de contrôle des CPAS, dans le respect de l'éthique du travail social;
- l'octroi de l'aide médicale, notamment l'aide médicale urgente, aux étrangers sans titre de séjour.



Nous plaçons pour accentuer, au niveau de la Région, la solidarité entre CPAS et communes riches et pauvres.

Nous refusons que les CPAS bruxellois soient victimes des restrictions dans la sécurité sociale fédérale, particulièrement le chômage. La pression que subissent les CPAS bruxellois ne peut en aucun cas se répercuter sur les bénéficiaires. Ils ne doivent en aucun cas devenir le réceptacle des politiques néo-libérales en matière de sécurité sociale.

Les CPAS doivent recevoir les moyens nécessaires, en personnel et en infrastructure, pour assurer leurs missions en toute sécurité pour le personnel et les usagers.



LF 19. Les allocations familiales

La CSC n'était pas demandeuse de la communautarisation des allocations, ni d'une refonte complète du système. Nous avons des craintes sur la question du financement de ces allocations compte tenu des sommes allouées à Bruxelles.

Nous sommes par contre demandeurs d'une politique familiale coordonnée, qui prenne en compte le véritable coût de l'enfant dans un contexte où des services incontournables comme l'école, l'accueil extrascolaire, la santé sont devenus trop chers pour certaines familles.



Les lignes de force



Nous approuvons l'évolution en fonction de laquelle l'allocation familiale ne dépend plus du statut socio-professionnel des parents et sera payée par une caisse choisie par la personne à qui elle est payée.

Les caisses agréées ne peuvent se faire concurrence que par la qualité des services offerts, notamment en matière de conseil et d'information. Elles ne peuvent exiger aucune condition d'affiliation, ni offrir d'avantages complémentaires.

En vue de lutter contre la pauvreté dans les familles, nous veillerons, dans toutes les instances où nous sommes représentés, à ce que les balises suivantes soient respectées:

- budget suffisant;
- octroi des allocations sans limite de revenus;
- jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, la fréquentation de l'école

n'est pas une condition d'octroi des allocations familiales;

- si on supprime la différenciation du montant selon le rang de l'enfant, cela ne doit pas entraîner de recul pour les familles nombreuses à revenus modestes;
- l'âge de l'enfant, le fait qu'il souffre d'une affection, sont des critères légitimes de différenciation du montant des allocations familiales;
- il en va de même de l'appartenance de l'enfant à une famille à revenus modestes, notamment une famille monoparentale;
- il faut lutter contre les lourdeurs administratives et le manque d'informations qui font que certains droits ne sont pas exercés, notamment en ce qui concerne les suppléments pour enfants handicapés;
- la plus grande cohérence possible entre les différents systèmes, afin de faciliter la continuité des droits lorsque l'enfant change de domicile

et éviter la concurrence entre Régions.

Nous veillerons aussi à ce qu'une réflexion soit mise en place sur la question de l'«exode de la classe moyenne» en vue d'éviter une paupérisation plus grande de Bruxelles.



LF 20. Santé

Nous continuons à regretter le transfert aux Communautés de certains secteurs de l'assurance maladie ou de la protection sociale fédérale, et appelons à ce que les différents niveaux de pouvoir coopèrent, collaborent et se coordonnent dans l'intérêt d'une accessibilité optimale aux soins pour toutes les personnes. Nous voulons que Bruxelles reçoive sa juste part des moyens fédéraux et affecte à ce secteur fondamental les ressources nécessaires.

Nous voulons œuvrer en réseau, avec le monde associatif et les autres organisations regroupées au sein du Mouvement ouvrier chrétien (Moc), à la définition d'une offre de soins de santé adaptée aux besoins des Bruxellois.e.s., particulièrement des personnes précarisées.

Nous demandons au gouvernement bruxellois de développer les moyens d'études en vue d'objectiver ces besoins et la meilleure façon de les rencontrer.

Les Bruxellois.es doivent pouvoir trouver, dans chaque quartier, une offre de soins de première ligne comprenant, outre les services de médecins généralistes, une offre de soutien psychologique et de conseils sociaux et juridiques, ainsi qu'un lien avec des prestataires paramédicaux.

Ils doivent trouver, lorsque leur état de santé le permet, des alternatives



aux soins institutionnels en hôpital ou en maison de repos.

Lorsque leur état nécessite l'admission en institution, ils doivent trouver, à des conditions financièrement accessibles, un hébergement et des soins de qualité. Il faut renforcer les normes de qualité et d'encadrement dans ce secteur et développer une offre publique ou non commerciale qui limite sa commercialisation.

Des structures adaptées doivent accompagner les patients psychiatriques et les victimes d'assuétudes.

Des services doivent être proposés pour orienter les patients dans les multiples dispositifs offerts par les diverses entités compétentes.

LF 21. Assurance autonomie

S'agissant spécifiquement des personnes en perte d'autonomie, nous voulons que les Bruxellois.e.s., quel que soit leur âge, disposent de services de qualité, à domicile ou en institution, en vue de leur assurer les soins, médicaux ou non médicaux, y compris l'aide dans les actes de la vie quotidienne, dont ils peuvent avoir besoin, et en vue de soutenir leur entourage, notamment les aidants proches.

Cela implique entre autres que ces services puissent être assurés par des professionnels reconnus comme tels et respectés en tant que travailleurs.

Ces services doivent être financés de façon solidaire. Cela implique que, si une cotisation ou un impôt est mis en place, il doit être proportionnel au revenu, voire progressif en fonction du revenu.

Nous plaidons pour que l'allocation aux personnes âgées (APA) soit ré-

formée en supprimant ou en allégeant substantiellement l'enquête des ressources, mais en accentuant le lien avec des soins effectifs et de qualité.

Une attention particulière devra être accordée aux profils les plus fragiles tels que les personnes handicapées quelles que soient les ressources.

POLITIQUES URBAINES ET ÉCONOMIE



LF 22. Logement

22.1. L'accès à un logement de qualité à un prix abordable est un droit fondamental. C'est une condition nécessaire à l'exercice de nombreux autres droits, et donc à la cohésion sociale dans une ville telle que Bruxelles qui compte de nombreux locataires qui éprouvent des difficultés pour concrétiser ce droit.

Nous exigeons des pouvoirs publics:

- une offre beaucoup plus large de logement accessible à tou.te.s, notamment des logements sociaux publics et des logements conventionnés pour peser sur le marché. À défaut, qu'ils aident les locataires en difficulté sans alimenter la flambée des loyers;
- qu'ils imposent aux propriétaires privés de proposer des loyers raisonnables compte tenu de la qualité du logement.

22.2. Nous soutenons dès lors la mise en place des mécanismes suivants:

- obligation pour les promoteurs de grands projets immobiliers de prévoir un certain quota de logements sociaux;
- construction et rénovation de logements sociaux et conventionnés par les pouvoirs publics;

- un fonds régional de garantie locative pour mutualiser les garanties et étaler les paiements, afin de lever la première difficulté financière dans la recherche d'un logement;
- une grille indicative de loyers qui détermine le prix approprié en fonction des caractéristiques du logement, et le confort attendu pour le prix indiqué;
- une instance d'expertise mandatée paritairement afin de trancher les litiges sur le montant des loyers;
- une allocation-loyer qui assurera l'accès au logement des personnes à faibles revenus, sans alimenter la flambée des loyers.
- des tests pratiques de type «mystery call» pour détecter les discriminations.

22.1. Nous soutenons d'autres mécanismes, soutenus par les pouvoirs publics, qui contribuent au droit au logement:

- les agences immobilières sociales;
- habitats différenciés: logement intergénérationnel, habitat groupé;
- logements étudiants à moindre coût, construits par les universités dans leur environnement proche avec le soutien des pouvoirs publics;
- révision de l'imposition pour une juste contribution des loyers aux fonctions collectives;
- développement des processus qui permettent au plus grand nombre d'accéder à la propriété afin de favoriser la mixité sociale. Ceci peut se faire, entre autres, par les expériences de séparation entre la propriété du terrain et celle du bâtiment;
- amélioration des mécanismes de soutien à la rénovation pour les propriétaires occupants et des mesures d'économie d'énergie afin de garantir un accès équitable à ceux-ci et leur permettre également d'occuper un logement décent.

Les lignes de force



LF 23. Rénovation urbaine

22.1. Toutes les politiques urbaines doivent avoir pour caractéristique commune de contribuer à promouvoir la transition vers une économie bas carbone tout en ne reportant pas le coût sur les habitants aux revenus les plus bas et aux conditions de vie les plus fragiles.

22.1. Dans les projets de rénovation urbaine à Bruxelles, nous soutenons particulièrement les dynamiques de participation citoyenne. Nous demandons que leur statut (information, consultation, codécision...) soit clarifié et que les informations soient rendues le plus accessibles possibles aux simples citoyens. Nous demandons que les responsables politiques s'engagent à en tenir compte au maximum, même en cas de changement de majorité.

22.1. La mixité sociale à Bruxelles est un vrai défi. Pour favoriser la cohésion sociale au sein de la ville, il faut promouvoir des politiques qui permettent une mixité réelle entre des habitants de couches socioéconomiques, de cultures et de religions différentes. Cette cohésion demande aussi qu'une identité bruxelloise soit forgée autour d'un projet de cité.

22.1. Il faut être particulièrement attentif, dans les projets de rénovation urbaine, à leurs effets induits sur les habitants existants. Il faut éviter que ceux-ci soient chassés par une hausse des prix des logements. Il faut, au contraire, qu'ils puissent se réapproprier leur quartier rénové. Celui-ci doit leur offrir de meilleures conditions pour développer un bien-être social. Les aménagements, notamment de zones piétonnes ou tou-

ristiques, doivent également poursuivre ces objectifs pour les habitants et respecter les droits des travailleurs.

22.1. Les projets qui touchent à l'espace public doivent pleinement prendre en compte la différence qui existe entre les divers publics (hommes, parents, femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes avec un handicap, etc.) dans leur usage de cet espace public: passage ou séjour, avec ou sans enfants, sentiment d'insécurité... Afin de favoriser la cohésion sociale, la conception de l'espace public doit tendre vers un usage égalitaire de celui-ci.

LF 24. Mobilité

22.1. La mobilité est un enjeu crucial. La mobilité est un moyen au service de l'accessibilité des diverses fonctions de la ville (commerce, logement, emploi, loisir, santé, enseignement...). Il est nécessaire que chacun puisse y accéder facilement, quelle que soit sa condition sociale ou physique.

22.1. L'aménagement du territoire et l'organisation des fonctions ont un impact direct sur la demande de mobilité. Ils peuvent notamment favoriser l'usage des modes actifs, qui contribuent aussi à la santé publique, par une bonne mixité des fonctions. Il faut que Bruxelles diminue de manière proactive l'accès en voiture vers le centre et favorise les déplacements multimodaux en donnant la priorité aux modes actifs et aux





transports collectifs. Cela doit s'accompagner d'un réaménagement du territoire qui permette de profiter d'espaces publics de qualité (surtout pour les personnes qui ont un petit logement).

22.1. La fiscalité peut également avoir un impact sur la demande de mobilité. Nous appelons à réfléchir au traitement fiscal de l'usage privé d'une voiture de fonction, au regard du coût du logement dans un contexte urbain.

24.4. Les transports publics, correctement financés, ont un rôle prédominant à jouer, que ce soit pour accéder à Bruxelles ou pour y circuler. Ils doivent être accessibles à tous quel que soit leur condition socio-économique. L'offre de transports doit permettre tant aux Bruxellois de se déplacer pour leurs loisirs en week-end, qu'aux travailleurs de se rendre sur leur lieu de travail en tenant compte des horaires parfois décalés de ceux-ci.

22.1. L'intégration de l'offre et de la tarification des compagnies opérant sur le territoire de la Région est un objectif important. Nous demandons que les abonnements sociaux soient aussi disponibles dans une offre intégrée. Nous demandons un tarif de taxi avantageux ou un service collectif pour les Bruxellois à mobilité réduite.

Nous plaillons pour le développement d'une offre ferroviaire intra-urbaine à partir des infrastructures existantes d'Infrabel, soit par la SNCB, soit par un opérateur régional sous contrôle public.

22.1. La mobilité, ses aménagements et ses infrastructures doivent être pensés en fonction des enjeux spécifiques rencontrés par les femmes, les personnes âgées ou en situation

de handicap. Ces personnes sont statistiquement confrontées à une mobilité plus complexe: chaînes de déplacements multiples (enfant – courses – travail...), mobilité réduite (chaise roulante, poussette), sentiment d'insécurité face à certains espaces, moyens de transports plus limités, etc.

Nous soutenons toute mesure qui peut aller dans le sens d'une mobilité agréable pour tous:

- accessibilité en transports en commun des différentes fonctions (pas uniquement domicile-lieu de travail);
- aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite;
- sécurisation des espaces publics et des modes de transport.

LF 25. Nouveaux modèles économiques

L'économie collaborative ne mérite ce nom que s'il s'agit d'activités de partage, d'échange ou de collaboration qui n'ont pas pour objectif premier la recherche de profit. Les plateformes qui s'imposent en tant qu'acteurs globaux en organisant les échanges entre producteurs et consommateurs participent simplement de la marchandisation du monde. Nous rejetons ce capitalisme de plateforme.

Afin de protéger et défendre les intérêts des travailleur.se.s, nous soutenons la mise en place de différentes mesures et demandons à la CSC nationale de faire de même:

- application intégrale des réglementations, notamment dans les secteurs du transport de personnes, de livraison de marchandises et d'hébergement, qui garantissent une qualité de service et assurent une concurrence loyale;
- application des réglementations



qui assurent la qualité de l'emploi, notamment en matière de salaire, de protection de la santé et de la sécurité, de prévention et d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

- participation équitable au financement de la sécurité sociale et des services collectifs;
- affiliation, organisation et défense des intérêts des travailleur.se.s opérant pour le compte de ces plateformes, aussi bien collectivement qu'individuellement, à travers une représentation syndicale, sans s'arrêter a priori à une question de statuts;
- information et formation des travailleurs sur les enjeux soulevés par ces nouveaux modèles économiques et sur le travail syndical à mener;
- information des consommateurs sur cette problématique par tous les moyens appropriés (brochures, campagnes publicitaires, labels éthiques...).

Les lignes de force

LF 26. Dumping social

Le dumping social est aussi organisé via la sous-traitance en cascade, l'utilisation abusive du détachement international et l'embauche de travailleur.se.s informel.le.s. Ceci a un impact sur les conditions de travail des personnes concernées, mais aussi sur celles de tous les travailleur.se.s bruxellois.

Nous demandons au gouvernement bruxellois de consulter les interlocuteurs sociaux lorsque la Belgique prend des engagements en matière de détachement dans des accords commerciaux. Nous exigeons une information précise sur les secteurs, catégories socio-professionnelles, profils des travailleurs... admis comme travailleurs détachés dans le cadre de ces accords.

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), nous revendiquons le paiement des cotisations de sécurité sociale au taux du pays d'occupation pour les travailleurs détachés avec rétrocession de ces cotisations au pays d'origine via les organismes de sécurité sociale.

Nous soutenons l'initiative sectorielle dans la construction et son

«Plan pour une concurrence loyale». Nous demandons que la Région bruxelloise collabore pleinement aux mesures qui y sont prévues en matière de contrôle des chantiers par les services d'inspection. Nous plaçons pour l'extension de telles initiatives dans d'autres secteurs.

Nous demandons à la Région d'organiser une enquête sur les conditions de travail à Bruxelles afin de mieux calibrer les actions en la matière et de contrôler plus activement les employeurs des secteurs précarisés comme le bâtiment, le nettoyage ou l'horeca.

Nous soutenons le développement de pratiques dans la passation des marchés publics, notamment l'insertion de pénalités et le recours à des critères de sélection et d'attribution qualitatifs (autres que le seul prix) dans les cahiers des charges.

Nous appelons au développement d'institutions (observatoire des prix) qui permettent aux pouvoirs publics – mais aussi aux organismes privés – de pouvoir déterminer un juste prix lors d'une passation de marché public ou lors du choix d'un fournisseur.

Nous exigeons la conclusion de conventions collectives sectorielles

et d'entreprise dans le respect de la CCT 32 bis (transfert conventionnel d'entreprises) en vue de garantir les droits des travailleurs transférés lors d'un changement d'attributions de marché.

Nous conscientiserons nos délégués à la problématique du détachement, en insérant systématiquement ce thème dans la formation de base des syndicats (explication des enjeux et moyens de contrôle, documentaires percutants, témoignages d'inspecteurs sociaux...). Les syndicats, vu leur présence sur le terrain, sont particulièrement bien placés pour détecter les pratiques anormales et contribuer à alerter les autorités publiques.

LF 27. International

Nous voulons un renforcement de la concertation sociale au niveau international.

Nous demandons que la Région de Bruxelles-Capitale et ses Commis-sions communautaires rejettent les accords et traités internationaux de libre-échange qui affaiblissent les services d'intérêt général, notre modèle de concertation et la protection de l'environnement.





Les résolutions d'actualité

1. SITUATION POLITIQUE

Les militant.e.s de la CSC ont été outré.e.s par certaines dérives politiques et par leurs conséquences sur les usagers et le personnel de plusieurs institutions. La nécessaire moralisation de la vie politique ne doit pas servir de prétexte pour mettre en cause la méthode de concertation sociale mise en place par l'actuelle majorité bruxelloise, ni la mise en œuvre de son programme, particulièrement les points qui font l'objet des «priorités partagées» de la «stratégie 2025».

2. IRISCARE

Nous nous réjouissons du vote de l'ordonnance créant «Iriscare». Nous demandons la mise en œuvre rapide des mesures d'application, en particulier l'installation de son comité de gestion, instance de concertation privilégiée pour les matières que cet organisme sera appelé à prendre en charge. Les matières sociales transférées dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'État doivent être intégrées dans une logique cohérente avec les matières qui dépendaient déjà de Bruxelles. Les travailleurs des secteurs concernés doivent être impliqués, via leurs centrales professionnelles, dans la concertation relative à ces matières. À cette fin, nous demandons soit le maintien du Conseil de l'aide aux personnes de la Cocom, soit son intégration dans «Iriscare».

3. ALLOCATIONS FAMILIALES

Nous appelons le gouvernement de la Cocom à tout mettre en œuvre pour pouvoir reprendre en même temps que les

autres entités la gestion administrative du système. Quant au contenu du système, nous appelons au contraire à ce que toute réforme soit précédée d'une étude des besoins des familles de la Région bruxelloise et d'une concertation approfondie avec toutes les parties prenantes, y compris les interlocuteurs sociaux.

4. COMMERCE

Nous appelons à une politique de développement du commerce qui soit en harmonie avec le développement urbain des quartiers. Nous mettons en doute la pertinence de projets pharaoniques qui servent les intérêts de leurs promoteurs, mais non l'intérêt général de la Région et des travailleur.ses du secteur. Nous demandons une concertation au niveau régional sur certains éléments qui concernent le personnel, par exemple l'ouverture du dimanche, la mobilité, la sécurité.

5. MIGRATIONS

Nous dénonçons la traque des militant.es sans papiers organisée par le gouvernement fédéral, ses pratiques d'intimidation et d'arrestations, les pressions exercées sur les polices locales. Nous disons que la lutte des travailleur.ses sans papiers pour la régularisation est un combat syndical juste, car il s'agit d'exercice de droits fondamentaux, y compris en termes de droit du travail. La façon dont on criminalise les demandeur.ses d'asile et des travailleurs-ses sans papiers compromet aussi leur défense contre les employeurs qui abusent d'eux.

Les résolutions d'actualité

6. AÉROPORT

Nous disons que Brussels Airport est un élément important de la vie économique bruxelloise. Nous appelons à ce qu'il soit, davantage qu'à présent, un vivier d'emplois pour les Bruxellois. Cela implique notamment d'améliorer la desserte de l'aéroport par les transports en commun à partir de la Région bruxelloise. Nous appelons à une concertation entre tous les niveaux de pouvoir pour régler les nuisances nées du survol de zones habitées par les avions au décollage ou à l'atterrissage. Le principe de base de cette concertation est le respect des normes de bruit en vigueur depuis plusieurs années en Région bruxelloise.

7. DÉCRET «INSCRIPTIONS».

Des procédures d'inscription transparentes, centralisées et informatisées, durant tout le cours de l'enseignement obligatoire, sont indispensables pour assurer la scolarité de toutes, améliorer la mixité sociale et promouvoir la justice dans le traitement des élèves. S'il faut revoir le décret «inscriptions», ce serait pour réguler mieux en vue de mieux rencontrer ces objectifs, et non pour supprimer toute régulation.

8. PALESTINE

Nous interpellons la Confédération pour qu'elle agisse au niveau fédéral en faveur du plein respect des droits du peuple palestinien.

Nous demandons au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'agir dans le même sens, dans le cadre de ses compétences.

RÉSOLUTION DU CONGRÈS CRB SUR LA STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION CSC-BRUXELLES

Nous soutenons la décision du Bureau national de la CSC de créer une fédération Mouvement de Bruxelles (19 communes) et une fédération Mouvement Brabant flamand.

Cependant nous demandons:

- un financement correct des deux fédérations, en tenant compte des navetteurs qui bénéficient des services de la fédération sans y cotiser;
- une place au Bureau national pour les secrétaires fédéraux des deux fédérations Mouvements.

Paul Palsterman: «Les lignes de force et les résolutions d'actualité guideront réellement notre action pour les années à venir, car elles vont au cœur des problèmes traités et proposent une ligne de conduite à l'image des positions habituelles de la CSC, à la fois audacieuses et ancrées dans la pratique.»



Conclusions et remerciements

Paul Palsterman, secrétaire régional

Avec une heure et demi d'avance, et en privant de ce discours nos invités extérieurs conviés pour 17 h, je prends donc la parole pour tirer les conclusions de ce deuxième congrès du Comité régional bruxellois.

Ce congrès visait avant tout à s'approprier les nouvelles compétences dévolues à la Région bruxelloise suite à la 6^{ème} réforme de l'État, en matière d'emploi, d'allocations familiales, de santé, de loyers, etc.

Il voulait aussi actualiser les positions de 2013 sur divers sujets d'actualité, comme la mobilité, les nouvelles tendances de l'économie et bien d'autres.

Je crois pouvoir assurer que les lignes de force et les résolutions d'actualité, votées à une très large majorité, ne seront pas des paroles en l'air. Elles guideront réellement notre action pour les années à venir, car elles vont au cœur des problèmes traités et proposent une ligne de conduite à

l'image des positions habituelles de la CSC, à la fois audacieuses et ancrées dans la pratique.

Cela a déjà été rappelé, les sujets traités ont été choisis dans le cadre très général de la cohésion sociale, traduite par le titre «Bâtissons du lien» (BxL). On peut trouver qu'il s'agit d'un thème et d'un titre un peu «bateau». Ceux qui connaissent un peu Bruxelles peuvent attester qu'il n'en est rien.

Bruxelles est une ville riche. Sur le plan économique, c'est le premier pôle belge, le troisième pôle européen. Sur le plan culturel, pour se limiter à un seul exemple, Bruxelles est, de loin, le premier pôle belge d'enseignement supérieur.

Mais cette richesse économique et culturelle est inégalement répartie entre les habitants de la Région. Celle-ci a aussi le revenu moyen par habitant le moins élevé de Belgique.

La Région bruxelloise compte la plus forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi la plus forte proportion de décrochage scolaire.

Il y a donc un problème de redistribution des richesses. Autrement dit, du travail pour une organisation syndicale dont la première vocation est d'assurer, sur une base aussi égalitaire que possible, le développement de la personne humaine, sur le plan matériel comme sur les plans culturel et spirituel.

Bruxelles est aussi la ville la plus cosmopolite d'Europe, et une des villes les plus cosmopolites du monde. Cela fait partie de ses gènes depuis qu'elle a acquis le statut de ville, au Moyen-Âge. Il lui faut inventer un modèle de cohésion sociale qui ne sera sans doute pas le «half en half» à la Bossemans et Coppenolle (sa diversité est désormais bien plus complexe), mais ne sera pas non plus la simple juxtaposition

Conclusions et remerciements

Paul Palsterman: «J'espère que ce congrès aura aussi permis aux participants de se rendre compte que les questions dont s'occupe le CRB sont intéressantes. Ces sujets centraux sont sans cesse mis en relation avec notre rapport à la ville dans toutes ses dimensions.»

position de ghettos. Tout le monde voit bien que c'est un modèle fragile, comme l'ont montré les attentats de 2016, et peut-être plus encore la panique qui en a suivi. Sans cesse ce modèle doit être remis sur le métier.

Pour affronter tous ces défis, Bruxelles peut mobiliser la grande richesse de sa vie associative, y compris au sein des organisations syndicales. On en parle peu, mais c'est pourtant la réalité: nous voyons à Bruxelles germer, petit à petit, un modèle de concertation sociale dont, malheureusement, les autres Régions semblent au contraire vouloir s'écarter – sans parler de son état de déliquescence au niveau fédéral – en raison de la politique du gouvernement actuel.

Ce modèle est encore fragile. On ne peut pas dire qu'il peut s'appuyer sur une très longue tradition. Il a bien failli être mis à mal par les péripéties politiques qui font l'objet de notre première résolution d'actualité. Mais nous voulons dire que la CSC y croit et s'investira à fond pour le faire réussir.

Si je puis émettre un vœu plus personnel, j'espère que ce congrès aura aussi permis aux participants de se rendre compte que les questions dont s'occupe le CRB sont intéressantes. Il

s'y trouve un grand nombre de sujets, en matière d'emploi et de protection sociale, qui sont au cœur de nos préoccupations syndicales. Et ces sujets centraux sont sans cesse mis en relation avec notre rapport à la ville dans toutes ses dimensions.

Je termine comme il se doit par quelques remerciements.

Merci donc à vous qui avez été le cœur de ce congrès, pour votre participation active et animée.

Merci à la rue Pléinckx de nous avoir accueilli. Durant la moitié des quatre années écoulées depuis notre premier congrès, le CRB a été tout de même très lié à la fédération Bruxelles-Hal-Vilvorde. Et de toute façon, la rue Pléinckx représente un lieu important du syndicalisme chrétien à Bruxelles.

Merci à toutes celles et ceux qui ont travaillé à écrire, traduire et mettre en page, souvent dans des délais très courts, les textes du congrès.

Merci à celles et ceux, sous la conduite de Patricia Biard, qui ont assuré l'organisation pratique de cette journée.

Vous savez que les serviettes qui vous ont été offertes ont été fabriquées par

une coopérative au Burkina Faso. Entre le moment où la commande a été confirmée depuis Bruxelles et le moment où les sacs se sont trouvés en douane dans les hangars de BPost à Machelen, il s'est écoulé un peu plus de dix jours. Pour accomplir les cinq derniers kilomètres entre Machelen et la CSC, il leur a fallu un mois. Et ils seraient toujours à Machelen si une série de personnes, au service presse et à Solidarité mondiale, ne s'étaient pas démenées pour qu'ils vous soient offerts aujourd'hui. Merci à elles!

Et enfin, je voudrais adresser un merci spécial à Patricia Martin. Pas seulement pour le travail accompli en régie et pour la décoration de la salle, mais surtout pour le visuel du congrès, notamment des documents. Je trouve que ce visuel, tout d'abord, est beau. On y reconnaît bien le skyline de Bruxelles et, en arrière-plan, des maisons multicolores et tout simplement jolies. C'est en regardant mieux qu'on s'aperçoit que ces maisons sont «schief», qu'elles ont besoin d'être un peu redressées et raccommodées. Je trouve donc que ce visuel est à la fois beau et plein de sens par rapport au sujet de notre congrès.

Merci Patricia, et encore une fois merci à vous tous!



Discours de clôture

Marc Leemans, président de la CSC

«Cinq années d'opposition à une politique de droite, stupide et asociale. Nos alternatives pour une meilleure politique»

Chers amis et chères amies
Chers invités,

Permettez-moi d'abord de vous rassurer si toutefois quelqu'un dans cette salle en doutait encore. Bruxelles est une belle Région, passionnante et pleine de défis. Même si les infos en donnent parfois une toute autre image, lorsqu'un événement est présenté comme représentatif dans les médias. Souvent par des gens qui ne connaissent pas du tout Bruxelles. À l'instar de Donald Trump au début de l'année dernière qui a déclaré que Bruxelles est un trou à rats. Alors que l'homme ne connaît de Bruxelles que l'intérieur d'un hôtel de luxe.

Votre Région avait-elle besoin de ça? Alors que les habitants et les travailleurs de Bruxelles étaient encore en train de digérer le traumatisme des attentats? Alors que nous devons réparer les dommages économiques? Alors que – élément peut-être plus important encore – Bruxelles essayait de se préserver de la polarisation, du poison de la xénophobie, qui risquait de se retourner contre les réfugiés qui arrivaient ici?

Trump n'est pas le seul. D'autres lui ont emboité le pas.

Par habitude, parce qu'ils ont toujours eu du mal à accepter Bruxelles. Pour des raisons politiques, pour pouvoir

torpiller le gouvernement bruxellois. Par aversion pour une société multiculturelle ou parce qu'ils voulaient détourner l'attention médiatique de l'échec de la politique fédérale. Les motifs sont légions. Ce sont de mauvais motifs! Bruxelles mérite beaucoup mieux.

Geert Bourgeois, ministre-président flamand, a déclaré la semaine dernière que les Flamands ne sont pas suffisamment fiers, contrairement aux Catalans. Il nous a également lancé un coup de griffe à nous les syndicats parce que nous ne collaborons pas suffisamment au processus. Je ne sais pas si, en tant qu'habitant de

Flandre, j'ai beaucoup de motifs de me sentir plus fier et probablement aussi de me comporter comme tel. En revanche, je sais que, dans la Région bruxelloise, vous avez de nombreux motifs d'être fiers si vous y vivez ou travaillez, que vous soyez francophones, néerlandophones ou allophones. Fiers de l'énergie dont a fait preuve cette ville après le 22 mars. Comme New York après le 11 septembre. Comme Barcelone après le 17 août. Fiers du rôle que la société civile bruxelloise joue contre la polarisation. Fiers de toutes les formes de solidarité spontanée et organisée. Fiers des réactions maîtrisées pendant la crise politique et institutionnelle côté



Marc Leemans: «En Région bruxelloise, vous avez de nombreux motifs d'être fiers si vous y vivez ou travaillez, que vous soyez francophones, néerlandophones ou allophones.»



Marc Leemans: «Pour ce gouvernement, manifestement, la concertation sociale se résume à écouter le lobby patronal, en faisant la sourde oreille aux revendications des personnes vulnérables, mais avec le petit doigt sur la couture du pantalon lorsqu'il s'agit de gêner les entreprises.»

francophone. Fiers du modèle bruxellois de concertation sociale, qui engrange plus de résultats qu'ailleurs et jouit d'un plus grand respect de la part des pouvoirs publics.

Bruxelles n'est pas pour autant un paradis sur terre. Bruxelles a des fractures. Bruxelles est un lieu de rencontres cosmopolites, fait de riches et de pauvres, de diverses cultures, de solidarité et de polarisation, de différents niveaux politiques: l'Otan, le Parlement européen et la Commission européenne, le Parlement fédéral et le Gouvernement fédéral, le Parlement de la Communauté française et le Gouvernement de la Communauté flamande, le Parlement bruxellois et le Gouvernement bruxellois, les 19 communes, etc.

BRUXELLES N'EST PAS UNE ÎLE

Ce contexte fait toute sa richesse, mais soulève également des défis particuliers entraînant des problèmes spécifiques propres aux grandes villes. Comment résoudre les problèmes de l'enseignement sans l'appui des Communautés? Comment Actiris pourrait-il s'attacher aux problèmes de l'emploi sans l'aide du Forem et du VDAB? À quoi

aurait ressemblé l'approche du chômage particulièrement élevé chez les jeunes sans l'appui de l'Union européenne à la «garantie jeunes»? Comment peut-on maîtriser les flux migratoires internationaux de manière humaine sans recourir à la solidarité internationale?

Bruxelles n'est pas une île. C'est une Région à part entière avec des relations bilatérales avec tous ces divers niveaux politiques. Vous avez longuement discuté de ces questions. Mieux même. Vous proposez des solutions qui recueillent une large adhésion. Vous envoyez aussi beaucoup de signaux aux autres pouvoirs et aux autres niveaux de concertation. Vous émettez un avis sur la contribution potentielle des instances européennes et internationales. Tout cela, à juste titre.

Permettez-moi de me focaliser un instant sur l'apport potentiel de l'autorité fédérale et sur celui des partenaires sociaux fédéraux. En particulier sur ce que nous pouvons faire en tant que CSC.

Fiers d'être une CSC fédérale et solidaire, avec un ancrage dans les trois Régions et les trois Communautés, et

qui joue les premiers rôles sur la scène européenne et internationale. Même si, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, c'est aujourd'hui l'énergie du désespoir qui nous anime. Parce que si Bruxelles est un foyer d'oppositions entre riches et pauvres, le gouvernement fédéral semble renforcer cette polarisation, non pas comme l'effet involontaire d'une politique stupide, mais bien suite à un choix politique, mûrement réfléchi. Il s'agit de choyer les riches et de laisser crever les pauvres. Dans ce dernier cas, de préférence à Bruxelles, en sachant bien que cette Région est surtout peuplée de ménages d'origine étrangère. Inutile de vous faire un dessin, n'est-ce pas?

Les jeunes sans diplôme qui ne peuvent plus bénéficier d'allocations d'insertion, où les trouve-t-on, à votre avis? Qui sont les principales victimes de l'échec de la politique fédérale de lutte contre la pauvreté, si 3 Bruxellois sur 10 sont exposés au risque de pauvreté, contre 1 sur 10 en Flandre et moins de 2 sur 10 en Wallonie?

L'accord estival risque encore d'aggraver la situation. Début de cette année, nous avons conclu un accord interprofessionnel (AIP) qui, entre autres, renforce la liaison des allocations au bien-être. Nous avons ainsi réalisé un progrès significatif dans la revalorisation des minima de la sécurité sociale et de l'assistance sociale. Mais tout cela a été raboté par le gouvernement fédéral avec la même énergie que celle qui sert aujourd'hui à démanteler la taxe sur les comptes-titres.

Seule l'assistance sociale a bénéficié d'une rallonge. Réservée uniquement aux isolés et pour un montant limité. Et uniquement pour autant qu'il existe un lien avec des mesures de lutte contre la fraude sociale supposée, désormais y compris parmi les personnes handicapées.



Nous ignorons comment ces mesures seront concrétisées. Or, Zuhal Demir, secrétaire d'État (N-VA) à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, nous a expliqué quelle forme prendra la lutte contre la fraude sociale: pour être reconnue en tant que personne handicapée et avoir droit à une allocation, il faut pouvoir prouver une durée de séjour de 10 ans en Belgique dont 5 sans interruption. Les pouvoirs publics semblent toutefois faire marche arrière par peur de se voir attribuer l'image d'un gouvernement qui ne témoigne d'aucune compassion.

UN GOUVERNEMENT À LA SOLDE DES ENTREPRISES

Dans le même temps, ce gouvernement de droite fait preuve de beaucoup d'empathie envers les entreprises qui pratiquent la fraude sociale. La semaine dernière, le gouvernement s'est réuni avec les seules organisations patronales représentées au sein du G10 pour déterminer comment assouplir les règles, de préférence sans prévoir de sanction.

Pour ce gouvernement, manifestement, la concertation sociale se résume à écouter le lobby patronal, en faisant la sourde oreille aux revendications des personnes vulnérables, mais avec le petit doigt sur la couture du pantalon lorsqu'il s'agit de gêner les entreprises.

Il en va de même pour la fiscalité. À ce stade, quelles sont les réalisations du ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, dans la lutte contre la fraude fiscale? Que n'a-t-il fait, avec l'aide de ses amis libéraux et sous la pression combinée des lobbies économiques et financiers, pour tuer dans l'œuf tout espoir, même infime, d'un renforcement de la justice fiscale? Y-a-t-il encore quelqu'un pour croire que la taxe sur les comptes-titres rapportera 254 millions ou que

la réforme de l'impôt des sociétés est budgétairement neutre?

Pire, des vice-premiers nous expliquent clairement que ce n'est pas du tout l'objectif. Qu'il s'agit en effet de réduire les charges, de manière à créer un cratère budgétaire, après le tax shift dont 4 milliards doivent encore être financés. L'enjeu de l'opération est double: plaire aux employeurs, aux actionnaires et, dans le même temps, appauvrir l'État, ce qui est le meilleur prétexte pour pouvoir appauvrir les allocataires sociaux.

LES PENSIONS DANS LE CLIMAT

Aujourd'hui, les pensionnés sont particulièrement visés. Demain, les chômeurs et les invalides le seront à nouveau. Comment est-il possible de tomber aussi bas?

Parce que nous nous préoccupons vraiment de l'avenir de la sécurité sociale, affirme le gouvernement. Et cet avenir dépend des JJJ, «Jobs, Jobs, Jobs». Alors que nous voyons surtout se créer des petites boulottes. Des petits boulots pour les étudiants. Des petits boulots pour ceux qui ont déjà un véritable emploi. Des petits boulots pour les pensionnés. Et, de préférence, des petits boulots sans impôts ni cotisations. Est-ce ce type d'emplois sans cotisations sociales qui doit sauver notre sécurité sociale?

Selon le gouvernement, l'allongement de la carrière devrait également permettre de sauver la sécurité sociale. La loi sur le travail faisable et le travail maniable doit permettre de tenir le coup et de supporter le report de l'âge de la pension. Les statistiques 2017 relatives à la pauvreté, publiées hier, démontrent pourtant le contraire. Nous voyons surtout se créer des emplois III pour Infaisables, Inférieurs et Impossibles à refuser. Des emplois temporaires, précaires

et de mauvaise qualité pour les plus faibles et les plus vulnérables.

Avec en tête les flexijobs. Nous avons perdu notre combat auprès de la Cour constitutionnelle. Fort heureusement, l'État de droit dépasse le cadre de la Cour constitutionnelle, qui se montre toujours plus pusillanime. Les instances européennes font partie de cet État de droit. Les tribunaux du travail font partie de cet État de droit. Le droit à la concertation et à l'action collective relève également de cet État de droit. Nous continuerons à nous opposer à ces flexijobs, prochainement dans tous les magasins et grandes surfaces, chez les boulangers et les coiffeurs. Mais de nombreuses autres mesures qui menacent le travail décent sont annoncées.

Désormais, chacun pourra gagner 6.000 euros nets en plus par an. Directement dans sa poche, sans impôt ni cotisation sociale. Pour le bénévolat rémunéré dans le non-marchand et pour les activités entre citoyens. Un grand blanchiment du travail au noir, sans la moindre recette pour les pouvoirs publics et la sécurité sociale. Inévitablement au détriment des filières officielles du travail qui apportent, elles, des recettes à la sécurité sociale.

LE SÉCU HYPOTHÉQUÉE

Ces mesures permettront-elles d'assurer l'avenir de la sécurité sociale et des pensions? Qui travaillera encore à temps plein? Qui acceptera encore de faire des heures supplémentaires si l'on peut consacrer ce temps beaucoup plus utilement à des petits boulots plus chouettes à domicile ou dans le secteur non marchand, à hauteur de 6.000 euros nets par an? Quel patron acceptera encore de vous engager à temps plein s'il peut remplacer vote cinquième jour de travail par un salaire net sans cotisations patronales?

Discours de clôture

Nous ne l'affirmons pas seulement en tant que syndicats. Nous l'avons affirmé aussi la semaine dernière, conjointement aux employeurs dans un rapport sur l'économie dite «collaborative». Même les employeurs craignent eux aussi d'être concurrencés par les petits boulots de Charles Michel.

Le temps me manque pour aborder tous les points de l'accord estival. Et tous les autres maux qui frappent les travailleurs et les allocataires sociaux. Je pourrais vous parler pendant des heures du gâchis orchestré par le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine. Nous pouvons au mieux espérer que le gouvernement retrouve la raison, sous la pression de nos actions et à l'approche des élections. Rien n'est moins sûr!

Parce que la perspective des élections créera une surenchère entre les partis de droite. Parce qu'ils souhaitent tous remporter leurs trophées idéologiques. Et parce qu'ils doivent encore trouver au moins 6 milliards pour boucher leur cratère budgétaire pour satisfaire aux exigences minimales strictes de l'Europe.

CONTINUER À AGIR

Nous devons donc poursuivre notre action. Autant que possible en front commun, dans le respect mutuel, en assurant une communication rigoureuse. Jour après jour, nous poussons sur les bleus de cette politique de droite. Nous continuerons de dénoncer les errements de ce gouvernement. Parce que nous connaissons ses ficelles: son discours anti-migratoire, identitaire et sécuritaire pour occulter son échec sur le plan socio-économique.

Nous avons promis cinq années d'opposition. Cette promesse, nous allons la tenir. Mais nous lui soumettrons également nos alternatives pour une meilleure politique. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour ne pas subir cinq années de plus d'une politique de droite, stupide et asociale.

Avec un simple appel politique: votez bien et surtout ne vous tirez plus une balle dans le pied. Optez pour des alternatives. Nous y travaillons sans relâche, au travers de discussions sur la réduction collective du temps de travail, sur l'avenir des pensions, sur la fiscalité, sans tabou en abordant aussi le revenu de base.

Ainsi que vous l'avez fait lors de ce congrès. Pour préparer les élections mais également notre congrès national sur l'avenir du travail fin 2019.

Si les syndicalistes doivent ressentir davantage de fierté, c'est surtout pour eux-mêmes. Nous parvenons encore, jour après jour, à façonner cet avenir, quelles que soient les difficultés. Dans les entreprises et les secteurs, au travers de très belles CCT. Au niveau interprofessionnel aussi où nous parvenons aussi à conclure des accords sur de nombreux points. Aux niveaux régional et local. N'oublions pas non plus l'Europe, qui réalise enfin qu'elle s'est égarée dans une politique néolibérale dure. Nous avons l'espoir que les vingt principes et droits sociaux seront ratifiés le 17 novembre 2017 à Göteborg et que, dans le sillage de ce sommet, la lutte contre le dumping social progresse... enfin.

Mes amis, mes amies, notre avenir sera tout autre. Mais quel qu'il soit, il n'est pas inscrit dans les étoiles parce que c'est nous qui le bâtissons. Il n'appartient pas uniquement au gouvernement, ni au parlement élu pour une législature. Il n'appartient pas aux élites économiques et financières. La politique dépasse le cadre des élections et des partis. La politique se traduit dans la vie quotidienne de personnes qui ne sont pas riches ou n'ont pas un emploi pépère. Ce sont les gens ordinaires qui construisent l'avenir jour après jour, ainsi que les organisations qui les représentent. Un avenir digne, décent, juste et équitable ne se construit pas en appliquant des recettes néolibérales ou en réalisant des fantasmes nationalistes. Il se construit en appliquant des recettes solidaires, de cohésion, de cohabitation, d'entraide, de reconnaissance, de respect. Dans votre magnifique Région et au-delà. L'avenir n'est pas écrit. Un autre avenir est possible. Je vous remercie.



«Notre avenir n'est pas inscrit dans les étoiles parce que c'est nous qui le bâtissons. Un avenir digne, décent, juste et équitable se construit en appliquant des recettes solidaires, de cohésion, de cohabitation, d'entraide, de reconnaissance, de respect.»



Festival Millenium - Prix CSC «Travailleurs du monde» «Demain l'usine» de Clara Teper

Depuis neuf ans, le festival Millenium propose chaque année au mois d'avril à Bruxelles le meilleur du cinéma documentaire mondial sur les grands enjeux de notre époque. Pour la 4^{ème} fois, la CSC a primé un film dans la catégorie «Travailleurs du monde».

Située à Gémenos, près de Marseille, la société Fralib conditionnait des thés et des infusions Lipton. En septembre 2010, son propriétaire, la multinationale Unilever, annonce son intention de fermer l'usine pour la délocaliser en Pologne, mettant au chômage 180 personnes. Les travailleurs ne se résignent pas. Pendant 1.336 jours, ils luttent, 24h sur 24. Pour finalement obtenir une victoire: conserver leur usine avec l'ensemble des machines. Une septantaine de travailleurs décident de former une coopérative ouvrière et lancent leurs propres marques: «1336» en mémoire du nombre de jours de lutte, une marque de thés et d'infusions nature et bios destinée à la grande distribution, et SCOP-TI, une marque certifiée bio destinée aux magasins spécialisés.

Comment chacun vit-il après une si longue lutte et une si belle victoire? Que peut signifier transformer son travail au sein d'une économie néo-libérale? «Demain l'usine» met en scène des travailleurs et travailleuses qui parlent de la lutte et de leur nouvelles réalités de travail, des défis pour pérenniser l'usine, des enjeux de la démocratie dans une entreprise dirigée par ceux qui y travaillent et qui ne rémunère pas des actionnaires, ces «nuisibles de l'entreprise». «On perd des plumes dans une bataille, témoigne un travailleur ému. Il faut savoir ce qu'on veut. Ça a changé des choses dans ma vie, mais maintenant, je regarde devant. Je me lève tous les matins et je suis heureux.» Ce film documentaire nous conforte dans l'idée que «Celui qui ne lutte pas a déjà perdu».

CONDITIONS D'UTILISATION

Jusqu'au 1^{er} avril 2018, le film «Demain l'usine» (France 2016, 50 minutes, en français sous-titré anglais) peut être utilisé gratuitement à l'interne de la CSC pour des formations ou des projections-débats. Il n'est en aucun cas permis d'en mettre l'entièreté ou des extraits sur l'internet public.

Vous souhaitez le voir en équipe syndicale, avec votre groupe spécifique, votre section locale, l'utiliser pour une animation, un ciné-débat, une formation...? Demandez le lien à Donatienne Coppieters du service presse de la CSC par mail: dcoppieters@acv-csc.be ou par tél.: 02.246.32.83.

PARTICIPER AU JURY 2018

La prochaine édition du festival Millenium aura lieu du 21 au 30 mars à Bruxelles. Il fêtera ses 10 ans. Intéressé de participer au jury CSC Travailleurs du monde de 2018? Contactez Donatienne Coppieters par mail: dcoppieters@acv-csc.be ou téléphone: 02.246.32.83.





CONSULTEZ TOUTES LES PHOTOS ET TÉLÉCHARGEZ LA VÔTRE SUR WWW.FACEBOOK.COM/LACSC/







Bâtissons du Lien

